

SOCIÉTÉ

Accueil restreint aux guichets des finances publiques

À compter du 1^{er} avril prochain, les centres des finances publiques de l'Aude ne seront plus, à quelques exceptions près, ouverts l'après-midi. Les syndicats dénoncent, « un abandon des territoires ».



À compter du 1^{er} avril, la Cité administrative ne devrait accueillir le public que le matin, de 8 h 30 à 12 h 30.

Claude Boyer

L'information n'est pas encore officiellement entérinée. Mais elle devrait l'être lors du comité technique local des finances publiques de l'Aude qui se tiendra le 30 mars : au 1^{er} avril, les centres des finances publiques de l'Aude ne devraient plus accueillir de public l'après-midi, à une exception près (le centre de Limoux restera ouvert le lundi après-midi). Une réduction horaire qui découle d'une circulaire de la Direction générale des finances publiques du 10 décembre dernier, définissant le cadre dans lequel les directions départementales peuvent adapter les horaires d'ouverture hebdomadaire des gui-

chets de service, selon qu'ils sont situés ou non dans les communes de plus de 10 000 habitants. Cette situation, on l'imagine, est loin de satisfaire les représentants syndicaux, Solidaires et CGT en tête, déjà vent debout contre la mise en place du Nouveau réseau de proximité conduisant à la suppression de trésoreries locales : « Ces mesures renforcent encore davantage l'abandon de la mission d'accueil aux finances publiques », dénonce Frédéric Faure, de Solidaires. Pour lui, « jusqu'à présent, les amplitudes d'accueil étaient certes trop limitées, notamment avec la fermeture au public au maximum deux après-

midi par semaine. La Direction départementale des finances publiques décide, non seulement de limiter l'accueil physique des usagers au matin, mais également de privilégier la réception téléphonique sur des plates-formes déjà surchargées du fait des suppressions d'effectifs incessantes, ainsi que la prise de rendez-vous obligatoire. »

■ À propos de l'usage d'internet

De même, le syndicaliste estime que la volonté « de développer le tout-internet afin

d'inciter l'utilisateur à ne plus se déplacer » a ses limites quand on sait que 14 millions de Français ne maîtrisent pas l'outil informatique : « Or, le service public, c'est la possibilité de se déplacer à tout moment dans un centre des finances publiques afin d'y être reçu par un agent disponible, qualifié et formé pour répondre aux questions complexes qui peuvent être posées. » L'occasion, également, de fustiger, les espaces France services « qui mettront en relation des usagers avec le site internet impôts.gouv via des contractuels de la fonction publique territoriale, aux frais des collectivités, sans qualification aucune pour délivrer des renseignements sur la fiscalité ». Ou encore la possibilité de régler des amendes en bureau de tabac « qui pose un problème de confidentialité. Nous dénonçons cette externalisation d'une mission régaliennne de l'État qui est d'encaisser les recettes publiques », conclut Frédéric Faure.

« Ces mesures renforcent l'abandon de la mission d'accueil »

publique territoriale, aux frais des collectivités, sans qualification aucune pour délivrer des renseignements sur la fiscalité ».

« Ces mesures renforcent l'abandon de la mission d'accueil »

Arnaud Chabé

Les explications de la direction départementale

Nicolas Demonet, directeur départemental des finances publiques, s'appuie, notamment sur le constat engendré par la crise sanitaire : « Nos guichets ont dû rester fermés pendant la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu. Or, le nombre de déclarants a augmenté et celui des réclamations après réception des avis d'impôt sur le revenu ne s'est pas dégradé. Les contribuables

se sont adaptés à la situation. Pour autant, l'administration ne souhaite pas reproduire ce type d'organisation, tant que le contexte sanitaire le permettra. Nos guichets resteront donc ouverts. » Par ailleurs, il confirme que, dans le cadre de la réorganisation en cours de son réseau, « la DGFIP veut accroître le nombre de points de contact sur le territoire et les positionner au plus près des usagers, tout en per-

mettant à ceux qui ne souhaitent pas se déplacer de répondre à leurs questions et d'effectuer leurs démarches à distance, sur impôts.gouv.fr. ou par téléphone. » Le numéro national unique (0809 401 401) sera donc disponible dès la campagne déclarative : « Derrière ce numéro, le nombre de plateformes de renseignements a été redimensionné et les opérateurs, agents des Finances publiques, sont à même

d'accompagner les usagers dans leurs démarches. »

Les espaces France service, les Maisons de service au public, les mairies et les buralistes, par convention, font partie des moyens engagés pour ce Nouveau réseau de proximité : « Notre mode de fonctionnement évolue avec les pratiques et les attentes de nos usagers », insiste Nicolas Demonet.

A. Ch.